

Politique d'accompagnement des personnes en situation de handicap

Une priorité réaffirmée

Un plan pluriannuel mobilise aujourd'hui les deux ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Il profile des objectifs communs à court, moyen et long termes en matière de recrutement, d'intégration et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées ou connaissant des difficultés de santé au travail.

Des impulsions académiques

Cette politique nationale est déclinée au niveau académique par un plan spécifique. Elle est par ailleurs relayée dans le volet RH du contrat d'objectifs 2013-2017, et dans le projet académique en cours d'élaboration.

[\[En savoir plus\]](#)

Des **dispositifs** internes et des **partenariats** liés par convention sont déployés par l'académie.

- Les services académiques (notamment le Correspondant Handicap, la médecine de prévention, les assistantes sociales des personnels et le Conseil Mobilité Carrière) agissent autour d'une dynamique commune en lien avec le FIPH-FP en matière de financement (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique), le Cap emploi en matière de recrutement, le SAMETH en matière

d'aménagement de poste et de situation de travail (Service d'Aide au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés).

- L'Atelier d'Entraînement Pédagogique de l'académie de Toulouse, créé en 2013, a développé une mission d'accueil, d'intégration et de maintien dans l'emploi destinée aux personnels en reclassement ou en transition professionnelle. Depuis l'an dernier, les personnels recrutés au titre du handicap y suivent des sessions de stages de préparation à la prise de fonctions.
- Impulsée par le DRH, une formation a aussi été développée en direction des personnels d'encadrement et des agents porteurs de handicap, en coordination avec les intervenants académiques en matière de santé au travail. Cette dernière s'intègre désormais dans un partenariat avec l'ESEN.

Des moyens dédiés [\[en savoir plus\]](#)

Le budget mis à disposition de l'académie permet la prise en charge de mesures de compensation du handicap pouvant revêtir différentes formes et permettant la mise en œuvre d'accompagnements individualisés au regard des situations.

- Aides humaines mises à disposition des personnes handicapées en milieu professionnel (auxiliaire professionnel, interprète)
- Aides au transport domicile-travail
- Formations spécifiques en vue d'une réadaptation ou d'une mobilité fonctionnelle
- Surcoûts afférents à l'aménagement du poste de travail (mobilité ergonomique, équipement des lieux de travail, outils bureautiques ou techniques etc.).

Recrutement et handicap

Au-delà de la **voie traditionnelle des concours** qui prévoit pour les personnes handicapées la possibilité de demander un aménagement des épreuves (renseignements auprès de la DEC, Direction des Examens et Concours ainsi que de la MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées), l'académie recrute aussi par la **voie contractuelle** des personnels déclarés au titre du handicap, (cf : Décret n° 95-979 du 25 août 1995).

Ce mode de recrutement spécifique concerne des postes enseignants, ingénieurs, administratifs, sociaux et de santé, selon les besoins de l'institution. Les candidats ne présentent aucune épreuve théorique ou pratique. L'appréciation des candidatures s'effectue sur dossier : CV, lettre de motivation, photocopie des diplômes exigibles dans le cadre des concours externes, justificatif de RQTH ou de BOE*.

Les candidats retenus bénéficient d'un contrat d'un an renouvelable une fois. Les modalités de leur titularisation sont ensuite les mêmes que celles des personnels recrutés par voie de concours. [\[En savoir plus\]](#)

Pour le **recrutement de personnels enseignants**, cette année les besoins institutionnels ont porté sur les Mathématiques, l'Anglais, le Français, la Technologie et pour l'enseignement professionnel, en hôtellerie-restauration, en génie civil économie de la construction, construction et réalisation d'ouvrages, en génie thermique, peinture revêtement, et en maroquinerie.
[\[En savoir plus\]](#) sur le calendrier des opérations.

Pour le **recrutement de personnels ATSS-ITRF**, les opérations démarrent après la CAPA de juin. Des fiches des postes seront communiquées au partenaire Cap Emploi, chargé d'identifier les profils adéquats. Un entretien sera alors effectué afin de procéder au recrutement.

A l'issue des entretiens, les candidats retenus seront invités à un stage de préparation et d'accompagnement à la prise de poste début juillet. Cette formation entend favoriser l'intégration des futurs agents et l'adaptation aux pratiques professionnelles des métiers de l'Education Nationale.

*Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

En parler pour être accompagné

Le statut de « travailleur handicapé » est obtenu à l'issue d'une procédure administrative effectuée volontairement par le salarié auprès de la MDPH.

S'il est libre d'en informer ou non son employeur, la communication d'une situation de handicap par l'agent auprès de l'institution ouvre l'accès à des dispositifs spécifiques permettant la mise en œuvre de mesures compensatoires de nature à faciliter les conditions de travail.

[\[En savoir plus\]](#) sur les prestations proposées et sur la marche à suivre.

Contacts et liens utiles

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Des interlocuteurs identifiés au sein de l'académie peuvent vous guider dans vos démarches :

- Le Correspondant Handicap
- Un Conseiller Mobilité Carrière-référent
- Le service de médecine de prévention
- Et bien sûr les relais départementaux que sont les [Assistants Sociaux des Personnels](#)

[Page Handicap du site académique](#)



Pour toute demande d'information ou de contact, veuillez utiliser le [formulaire à télécharger](#), accessible par ailleurs sur le site académique à la rubrique Handicap, et le renvoyer à : situations.handicap@ac-toulouse.fr

Au regard de votre demande, l'institution vous orientera vers le ou le(s) partenaire(s) les plus appropriés pour vous répondre.

[Guide du handicap](#)